



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 86233

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la proposition de la Commission européenne de doter la police d'une déclaration écrite des droits en vingt-deux langues à remettre à tout citoyen de l'Union européenne soupçonné d'une infraction pénale lors de son arrestation. Il souhaiterait connaître son avis sur cette proposition qui est déjà effective chez nos voisins allemands.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86233

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8686

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)